

Délibération

n°67-2023

26 septembre 2023

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Désignation de deux nouveaux représentants des collectivités à la commission consultative paritaire.

Séance du : 26 septembre 2023

Date de la convocation : 13 septembre 2023

Président de séance : François DUNAND

Secrétaire de séance : Chantal GIORDA

Nombre de membres titulaires en exercice : 28

Étaient présents (titulaires et suppléants) : 18

▪ Collège des affiliés : 15

Danièle BEAUX-SPEYSER, Jean François CLARAZ, François DUNAND, Laurent FILIPPI, Chantal GIORDA, Yannick LOGEROT, Pascale OUSTRY, Fabrice PANNEKOUCKE, Christian RAUCAZ, Monique ROSSET-LANCHET, Gérard RUFFIER-MONET, Béatrice SANTAIS, Sylvie SELLERI, Lucien SPIGARELLI, Jean-Michel VORGER

▪ Collège spécifique : 3

Christian GRANGE, Martin NOBLECOURT, Olivier THEVENET

Étaient représentés : 8

▪ Collège des affiliés : 5

Robert AGUETTAZ (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)
Dominique CHAPUIS (pouvoir à Chantal GIORDA)
Christian GARIOUD (pouvoir à François DUNAND)
Jean-Claude RAFFIN (pouvoir à Jean François CLARAZ)
Jean-Maurice VENTURINI (pouvoir à Lucien SPIGARELLI)

▪ Collège spécifique : 3

Michelle BRAUER (pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE)
Christelle FAVETTA-SIEYES (pouvoir à Sylvie SELLERI)
Thibaut GUIGUE (pouvoir à Christian RAUCAZ)

Étaient présents ou représentés : 26

Nombre de votants : 26

Étaient absentes : 2

▪ Collège des affiliés : 2

Marie-Claire BARBIER
Nathalie FONTAINE

Était également présent Monsieur Patrice BERTHON, Trésorier de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD	Directeur général
Carole MONTALI	Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités
Virginie GELOTTIER	Chargée d'appui aux collectivités

1/2

DELIBERATION N° 67-2023

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Désignation de deux nouveaux représentants des collectivités à la commission consultative paritaire.

Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale, les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics à la commission consultative paritaire des centres de gestion sont désignés, à l'exception du président de la commission, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission consultative paritaire.

Il informe le conseil d'administration que, par arrêté du 3 juillet 2023, il a délégué à Mme Chantal GIORDA la présidence de la commission consultative paritaire. Dans ces conditions, cette dernière ne peut plus siéger en qualité de représentante suppléante et son poste est par conséquent devenu vacant.

Par ailleurs, un second siège est vacant dans la mesure où M. Franck ROUBEAU, qui siégeait à la CCP en qualité de représentant suppléant, a démissionné, le 20 août 2023, de son mandat d' élu local.

Par conséquent, il appartient d'élire deux nouveaux représentants suppléants à la C.C.P.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale.

VU le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale,

DESIGNE en qualité de représentants suppléants des collectivités et établissements publics à la commission consultative paritaire :

- Madame Colette PIGNIER, Adjointe au Maire de Grésy-sur-Aix,
- Madame Donatienne THOMAS, Maire déléguée de Saint Jean de Belleville, Commune des Belleville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Fait à Porte-de-Savoie,
Le 26 septembre 2023
Le Président,

François DUNAND